

QUI EST CONCERNE ?

- les licenciés bénéficiant d'une licence **DIRIGEANTS – Educateurs – Moniteurs – Entraîneurs** des Clubs affiliés au DAF
- les **ARBITRES** du DAF

POUR QUEL(S) VEHICULE(S) ?

- les **Voitures particulières et Utilitaires** de moins de 3,5 T
- **à l'exclusion** des cycles & 2 Roues



LES CONDITIONS A REMPLIR :

DIRIGEANTS :

- être titulaire d'une licence "dirigeant de club"
- être en fonction officielle au moment de l'accident

ARBITRES :

- être titulaire d'une licence d'arbitre du DAF
- justifier d'une convocation pour arbitrer un match

DIRIGEANTS et/ou ARBITRES :

- justifier d'une convocation par une commission (discipline, formation information, etc..)

Faire une déclaration de sinistre (ou envoi constat amiable) auprès de l' assureur du véhicule

Le contrat de l'assureur du véhicule prend en charge les conséquences du sinistre, **sans Franchise.**

Le 1^{er} assureur missionne l' EXPERT

Nous n'intervenons pas

Le contrat de l'assureur du véhicule prend en charge les conséquences du sinistre, mais avec application d'une Franchise.

Le 1^{er} assureur missionne l' EXPERT

Une fois le véhicule réparé et le dossier clos, il y a lieu d'adresser les pièces demandées sur le formulaire de Déclaration de sinistre à :
 APS – DAF Gestion Contrat Groupe AUTOS
 – Centre sportif Hautepierre – Rue Baden Powell 67082 STRASBOURG CEDEX ;

Dossier transmis par l'APS – DAF à :
 GROUPAMA GE Service GESTION SINISTRE

Nous prenons en charge la Franchise

Le contrat de l'assureur du véhicule est en état de validité, mais ne couvre pas les conséquences du sinistre :

- transmettre dans les 5 jours photocopie du contrat du 1^{er} assureur (ou du refus de prise en charge motivé), à : **APS – Gestion Contrat groupe AUTOS 19 rue des Cigognes – 67960 - ENTZHEIM**
 La Ligue, après vérification des conditions à remplir :
- - transmet le dossier accompagné d'une photocopie de la licence de dirigeant ou d'arbitre, à **GROUPAMA GRAND EST, Service Gestion SINISTRE :**
qui missionnera l'Expert,
- *et prendra contact avec le dirigeant/arbitre pour traiter le dossier au plus vite.*

Nous prenons en charge les conséquences du sinistre selon Expertise